

**AVIS PUBLIC****ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-E167**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement d'emprunt suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-E167 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 686 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS**

**PRENEZ AVIS QUE** que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **7 mars 2019**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 19 mars 2019

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :*  
[www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)